

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



PUBLICITÉ – PRÉ-ENSEIGNE – ENSEIGNE

RÉUNION DU
01 DÉCEMBRE
2015

EXEMPLES D'ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES
PROPOSÉES DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin



UNE CHARTE DE SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE (SIL)

Expérimentée dans le site classé depuis 2003, les sites inscrits et aux abords des Monuments Historiques et validée par les 3 STAP et les 2 DREAL.

Pour les communes du site classé et celles disposant d'un patrimoine naturel remarquable : Vert et beige

- Code couleur du vert : RAL 6024
- Code couleur du beige : RAL 1015

Exemples : Le Mazeau
Coulon, Sansais



Pour les communes disposant d'un patrimoine bâti remarquable (aux abords des monuments historiques notamment): Marron et beige

- Code couleur du marron : RAL 8015
- Code couleur du beige : RAL 1015

Exemples :
Angliers, Liez, Maillezais, Saint Sigismond, Sainte Radegonde des Noyers
Benet et Saint Pierre le Vieux sont en cours d'installation





UNE REFLEXION EN COURS POUR DES PRÉ-ENSEIGNES DÉROGATOIRES HARMONISÉES

POUR

- Les monuments historiques ouverts à la visite;
- La fabrication/vente de produits du terroir par des entreprises locales
- Les activités culturelles





POUR LES PIÉTONS, UN RELAI INFORMATION SERVICE (RIS)

« Bienvenue dans le Marais »
pour valoriser les activités et services du territoire,
en remplacement de la publicité

De préférence sur un parking et intégré aux supports existants



LES AUTRES OUTILS RÉGLEMENTAIRES



Le jalonnement routier permet la signalisation des localités, des services publics et de certaines activités touristiques.

LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE (D)

guider l'utilisateur en déplacement vers les destinations à moyenne et longue distance. Type D21a ou D21 ou D43. La signalisation de type D 44 en remplacement des totems d'entrée de ville



LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

guider l'utilisateur vers les curiosités culturelles et touristiques. Exemple des panneaux E33b « Commune du PNR du Marais poitevin »



E33b



LES PANNEAUX CE

Guider l'utilisateur en indiquant les services, sites ou équipement de proximité. Ils existent au format 30 x 30 cm et 50 x50 cm.

CE 5b

CE 4b





UN ACCOMPAGNEMENT DU PARC AU CAS PAR CAS EN LIEN AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES DÉPARTEMENTS

LE PARC

Pas de pouvoir de police, assiste les communes et les EPCI conformément à la Charte du Parc .

- ✓ Informe, sensibilise et conseille les communes et les intercommunalités dans l'application de la réglementation
- ✓ Accompagne les communes volontaires dans l'effacement de la publicité et le choix des alternatives possibles.
- ✓ Exemple de Benet : commune volontaire pour expérimenter la dépose des panneaux publicitaires et l'installation d'une SIL harmonisée validée par les services de l'Etat (église classée, MH, site classé, site inscrit).

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2, rue de l'église • 79510 Coulon

Tél. 05 49 35 15 20 • Fax 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

www.parc-marais-poitevin.fr

Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin